

Identité Visuelle & Charte Graphique de la Ville de HOUDAN





Pourquoi une Charte ?

Opter pour une nouvelle charte graphique des supports permet de mieux identifier, et valoriser les missions et les actions de la Ville de Houdan.

L'identité visuelle d'une ville doit être fortement marquée pour être perçue et reconnue. **C'est le cas depuis très longtemps pour HOUDAN par le biais de ses armes, résumé d'histoire que son blason met en évidence.**

Son identification doit être immédiate et claire. Cette nécessité est née du constat que de nombreux et différents blasons inappropriés de la Ville circulent sur le web, que les partenaires ne demandent pas toujours au service communication quel est le bon à utiliser. Il en résulte une diversité et une mauvaise utilisation individuelle qui nuit à la cohérence de l'ensemble et à l'image de la Ville et concourt à la confusion des utilisateurs extérieurs.

Une charte graphique puise toute sa force dans la rigueur, le respect et la constance de son utilisation par tous. Ce livret de normes vous en présente le parti pris conceptuel et créatif, son traitement iconographique et graphique, l'utilisation ainsi que le principe de déclinaison sur divers supports de communication.

L'application du livret de normes de la charte relève des compétences et des métiers de la communication, interne ou externe, et doit s'inscrire dans le cadre général de la communication institutionnelle de la Ville de Houdan.

Toute mise en œuvre des supports de communication décrits ici relève des ressources de communication disponibles au sein de la Ville, au service de la communication.

Tout nouveau support de communication externe, intégrant les principes de la charte, devra faire l'objet d'une validation par le service de la communication. Selon le même principe, tout nouveau support de communication interne, devra faire l'objet d'une validation du service communication.



Un peu d'histoire origine du blason comme emblème de la ville - 1 -

Houdan existe depuis l'Antiquité, mais c'est à partir de l'an 996 qu'elle entre véritablement dans l'histoire, en devenant propriété du Comté de Montfort. À partir de l'an 1000, les blasons et armoiries apparaissent. L'héraldique, discipline ayant pour objet la connaissance des armoiries, apparaît, avec des règles et **des codes stricts qui permettent aux grandes familles d'arborer un signe distinctif, identifiable et reconnaissable**. Le blason, dans le langage courant, est un emblème en couleur obéissant à des règles précises et qui représente un individu ou un groupe de personnes, de sorte que ce signe, attribué d'abord à des personnes, finit par s'étendre aux terres qu'ils possèdent, en y mêlant les aspects reconnaissables, ou historiques des deux parties.

Houdan est une ville située sur la limite entre 2 royaumes. Celui de France et celui de Bretagne. Au gré des victoires et des défaites, dans les nombreuses guerres que se font les deux parties, elle fait partie des dons soit à l'une, soit à l'autre. Le Mariage d'Anne de Bretagne avec Louis XII en 1492 scelle l'union définitive des deux royaumes. Leurs deux blasons furent réunis dans les armoiries de leur progéniture.

Les siècles passent, chargés de rebondissement divers : royaume, révolution, république, empire, de nouveau royaume, puis encore empire, puis république : le droit aux armoiries est tantôt aboli, tantôt remis en place... En 1809, le droit municipal pour des armoiries est rétabli. En 1810, la ville acquiert l'auberge du Grand Amiral et en fait le centre administratif et le blason sur le fronton fait partie des travaux effectués. Malheureusement, la disparition des registres de délibérations municipales de 1804 à 1843 ne permet pas d'avoir plus de détail sur les travaux.

Mais le Blason de Houdan apparaît officiellement dans un livre en 1843, « Statistiques » (p184) écrit par le Sous-Préfet de Mantes, Mr CASSAN qui atteste que la ville utilisait officiellement le blason pour se représenter. **Et que selon le croquis qu'il en fait la partie droite (quand on le regarde) n'était pas blanche, mais argent.**

Le blason apparaît sur des lettres à entête de la mairie de la ville à partir de 1840 (archives municipales). Comme sur le fronton du centre administratif, il est cerné d'une couronne de chêne, qui en héraldique civique signifie que Houdan est alors chef lieu de canton. Sur la papeterie, la couronne briquée au dessus signifie qu'on lui a décerné, à un moment dont nous n'avons pas la trace, le titre de « bonne ville » (avait de bon rapport avec le roi / empereur).

Le blason qui apparaît en monochrome sur le papier confirme la configuration suivante : à gauche: fond bleu azur avec un lys et un autre demi en or, à droite : fond argent et trois mouchetures d'hermine noires. **La forme du blason correspond à la norme héraldique.**



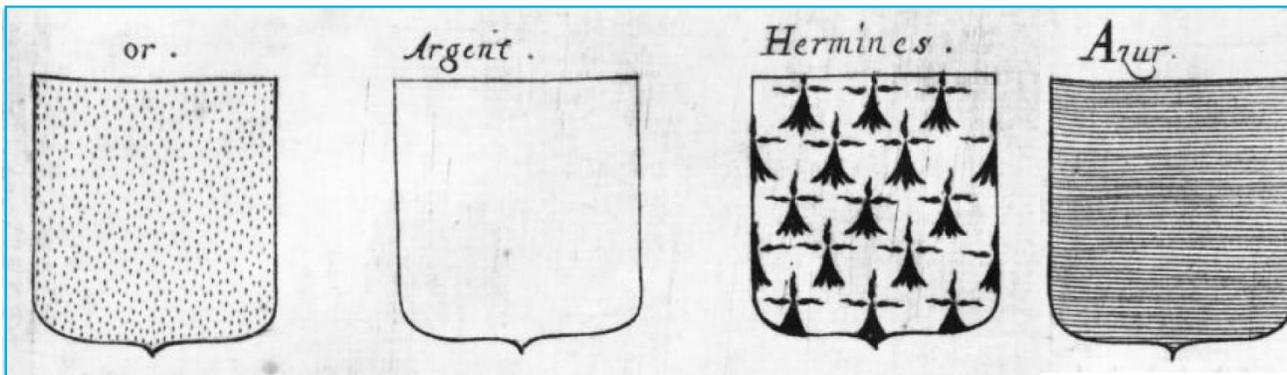
Un peu d'histoire - Origine du blason comme emblème de la ville - 2 -

La loi du 5 avril 1884 indique que «Les communes disposent de la souveraineté totale en matière d'armoiries. **La délibération du Conseil Municipal, qui en aura accepté la composition, est l'acte officiel par lequel le blason communal acquiert son existence légale. Il s'ensuit que la description de ce blason, qui figure au texte de la délibération, devient la description officielle de ces armoiries.**»

En 1943, le Préfet de Seine et-Oise, envoie une circulaire aux communes au sujet des armoiries qui indique que celles-ci doivent être vérifiées par une autorité, et crée une commission héraldique regroupant des personnages compétents en la matière, afin de vérifier les armoiries des villes du département. Il s'ensuit avec Houdan un échange de courriers (archives municipales) parce que cette commission prétend changer nos armoiries. **Houdan va refuser et argumenter, historiquement et héraldiquement et aura gain de cause.**

Suite à cette enquête, une brochure est publiée qui contient et décrit tous les blasons des villes du département. **Pour Houdan, le blason est présenté par texte et par image monochrome :** « Parti d'azur à une fleur de lis d'or et une demie du même en pointe mouvant de la partition, et d'argent à trois moucheture d'hermine » et « *Yolande, fille de Béatrice de Montfort et de Robert de Dreux, veuve d'Arthur II de Bretagne, reçut en succession le Comté de Montfort (dont Houdan) en 1317 : de là, le rappel des armes de France et celles de Bretagne* »

En héraldique



Ce qui donne
en niveaux de gris
Armes de Houdan



Livre Mr CASSAN

Livre Commission
héraldique

Ce qui donne en quadri
(selon interprétation du
bleu « azur »)



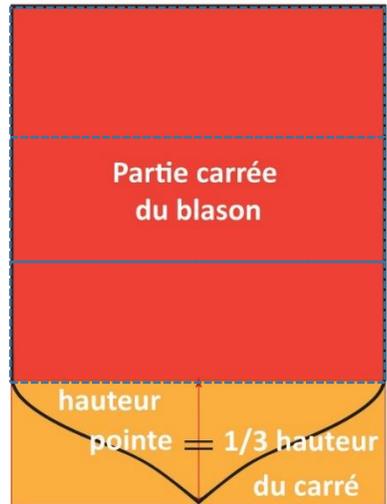
Passage de la papèterie
en quadri en 1990

Le prix des encres or et argent étant prohibitif explique que le blason, dans la papèterie municipale, a longtemps été exploité en mode monochrome. Mais une **mauvaise interprétation de la partie blanche**, à droite, fait que lorsque le choix de la couleur a été fait pour la papèterie municipale en (1990), si l'or a été remplacé par du jaune afin de le signifier plus économiquement, la couleur argent n'a pas eu d'équivalent. Et le bleu « azur » a été interprété en « bleu marine ».

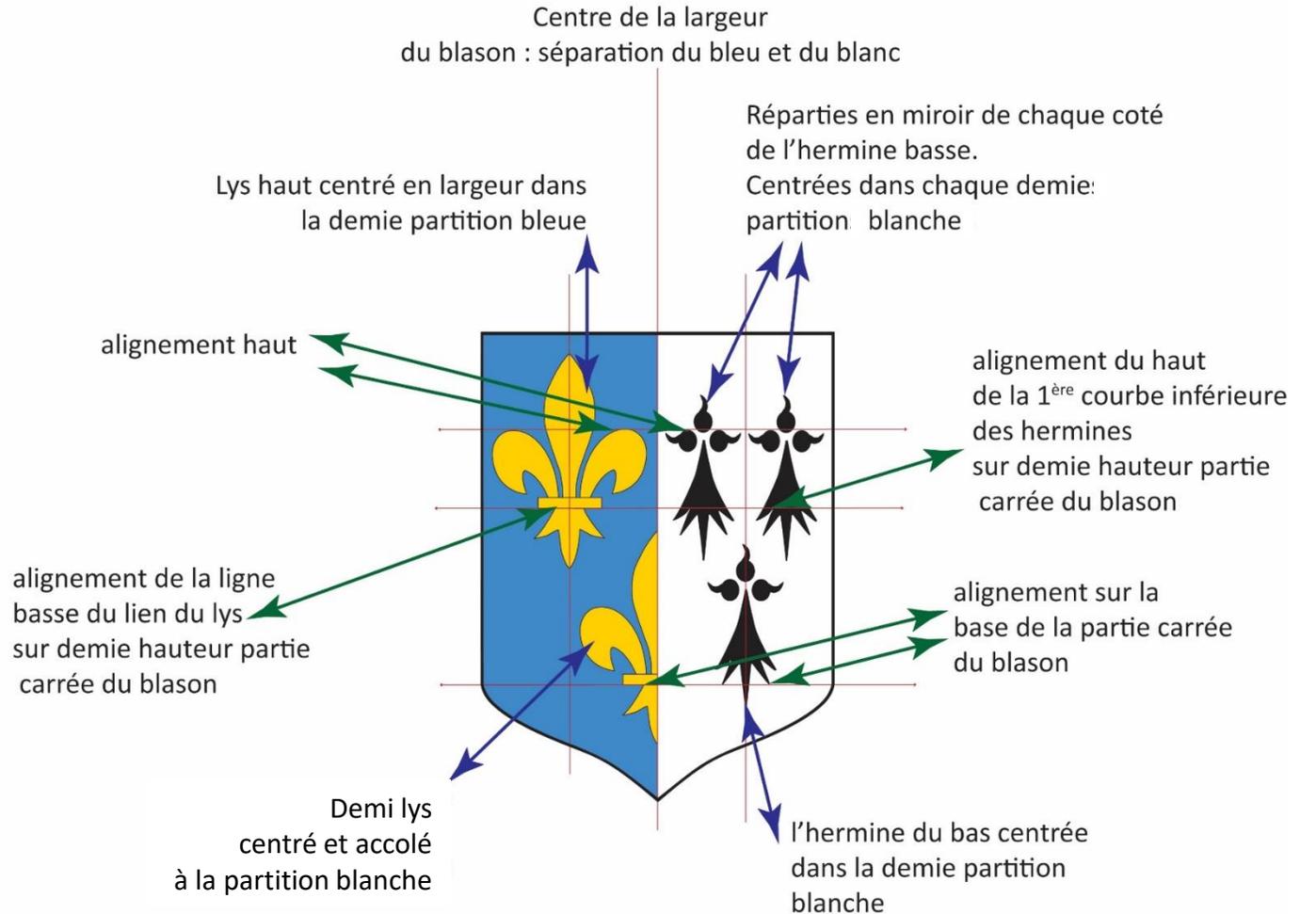


La taille du blason / le placement des items

DIMENSIONS & PROPORTIONS DU BLASON



POSITIONNEMENTS DES ITEMS

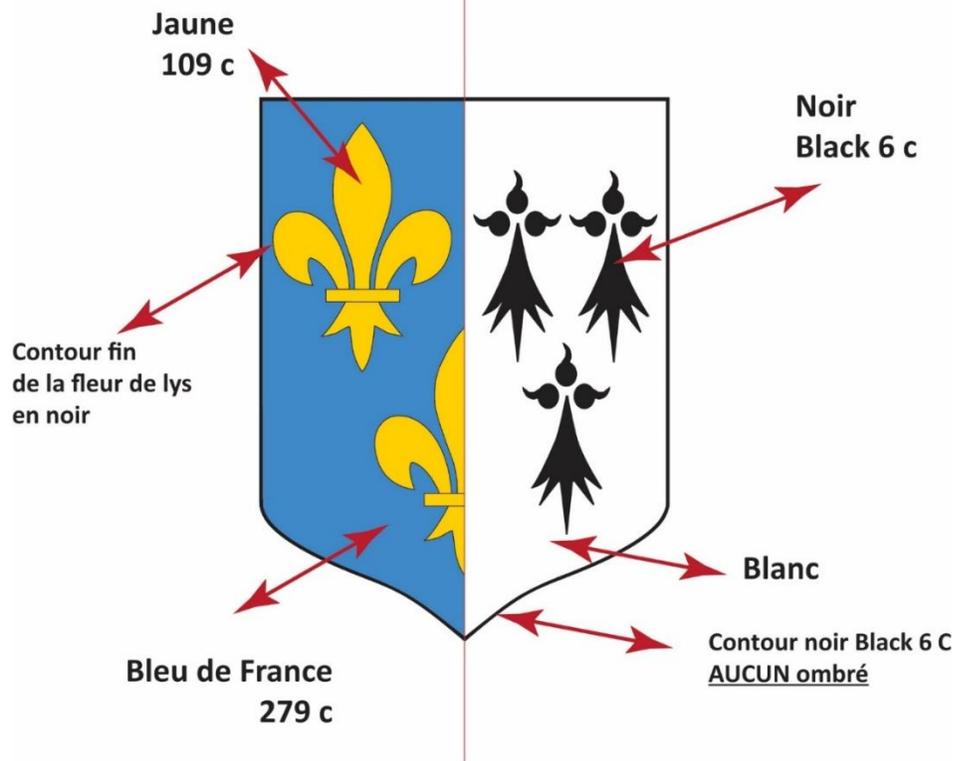


HOUDAN



Les couleurs du blason

Centre de la largeur
du blason : séparation du bleu et du blanc



Jaune

HTML
#ffd200

C : 1
M : 16
J : 99
N : 0

R : 255
V : 210
B : 0

T : 49
S : 100
L : 100

L : 86
A : 6
B : 86

Pantone :
109 C

Bleu
de France

HTML
#318ce7

C : 72
M : 40
J : 0
N : 0

R : 49
V : 140
B : 231

T : 210
S : 79
L : 91

L : 56
A : -3
B : -55

Pantone :
279 C



Noir

HTML
#101820

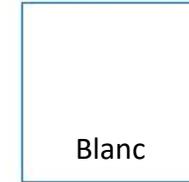
C : 82
M : 71
J : 59
N : 75

R : 16
V : 24
B : 32

T : 209
S : 52
L : 13

L : 8
A : -2
B : -7

Pantone :
Black 6 C



Blanc

HTML
#ffffff

C : 82
M : 71
J : 59
N : 75

R : 255
V : 255
B : 255

T : 0
S : 0
L : 100

L : 100
A : 0
B : 0

HTML - valeurs décimales du code couleur RVB en hexadécimales / **CMJN (code couleur pour impression papier)** - C:cyan M:magenta J:jaune N:noir / **RVB (code couleur pour web & numérique)** – R:rouge V: vert B:bleu / **TSL** – T : teinte S : Saturation L : Luminosité / **LAB** – L : clarté A : position de la couleur sur axe vert-rouge B : position de la couleur sur axe bleu-jaune / **Pantone** : ton direct (nuancier équivalent de couleurs pré-crées avec des valeurs déterminées)

HOUDAN



Blason quadri ou monochrome / Le nom de la Ville

Dans le cas d'impression de documents en une seule couleur, le blason peut être utilisé dans son format monochromique (avec le Bleu de France comme teinte) ou en niveau de gris (interprétation des couleurs en nuances de noir). Le même traitement de couleur doit être appliqué sur le nom de la ville, au dessus, (dans le cas où celui-ci n'apparaît pas sur le document). Une réserve blanche peut être appliquée avec un encadrement de la même couleur que celle du Blason.

HOUDAN



HOUDAN



HOUDAN



HOUDAN



HOUDAN



HOUDAN



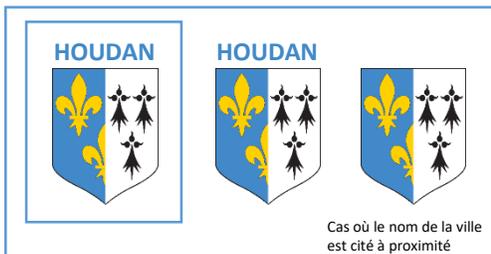
Lorsque le nom de la ville n'apparaît pas sur un document qui porte le blason, il doit obligatoirement être inscrit au dessus du blason, sur son exacte largeur, en majuscule. Typologie Calibri, corps sans déformation, gras, couleur du blason en fonction du support (Bleu de France, Jaune, Noir ou blanc) avec un espace laissé entre le haut du blason et le bas du nom de la ville correspondant à une demie hauteur de lettre.

Dans le cas d'une utilisation sur fond, 2 options possibles :

FOND BLANC : le logo peut être utilisé sans réserve blanche autour, ni encadrement

FOND SIMPLE, FONDS PHOTOGRAPHIQUES FONCÉS : sur fonds unis de couleur, ou sur une image, **pour le rendre toujours lisible**, le logo est en couleurs et peut être encadré par une réserve blanche avec le nom de la ville au dessus du blason (si le nom de la ville n'apparaît pas à proximité du blason dans le document). **La réserve blanche est égale à droite et à gauche, équilibrée en haut au dessus du nom, comme en bas du logo. La couleur du cadre est la même que celle appliqué au nom de la Ville.**

Fond blanc ou clair



Fond noir ou foncé



Fond photographique : réserve blanche recommandée pour visibilité du nom

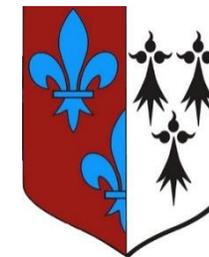
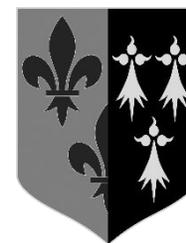
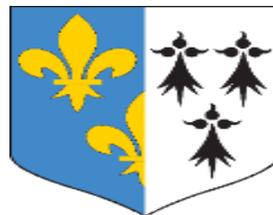


HOUDAN

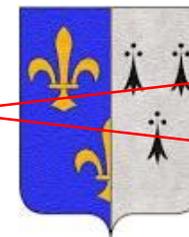
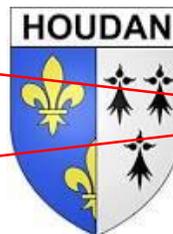
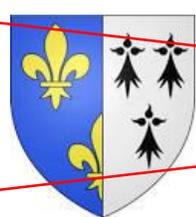


Le plus-jamais-ça : les interdictions

Aucune déformation ni transformation du blason n'est autorisée : étroitesse, élargissement, écrasement, inversement, effet miroir, modification des couleurs validée par l'institution. La taille du logo est modifiable tant que cela ne déforme pas le blason comme ci-dessous.



Pas d'utilisation de blason pris sur le web : demander systématiquement au Service Communication qui fournira le fichier adapté et dans tous les cas, faire valider le document par le service communication ou la hiérarchie avant utilisation.



Taille du Blason

A partir de cette taille,
le blason n'est plus identifiable.
Il ne faut donc pas rétrécir le logo
en dessous de cette valeur.





La typographie de la charte graphique

L'importance des textes dans les services oblige à un choix de dessin typographique (Type de police de caractères) sobre et ne souffrant pas d'une diminution du corps de la lettre. La typographie (police de caractères) **Calibri**, est le caractère officiel de l'institution qui a été retenu. **C'est également la typographie retenue pour le nom de la ville quand il est inscrit au dessus du blason.**

Calibri est une police de caractères de la famille sans sérif, (sans jambage / sans floriture donc très lisible par tous (cf. **accessibilité**) dessinée par Lucas de Groot en 2004 pour la Microsoft Font foundry et publiée le 30 janvier 2007. Elle fait partie des six polices introduites avec Windows Vista en remplacement de la police Arial, et est également incluse comme police par défaut dans Microsoft Office 2007, Microsoft Office 2010, Microsoft Office 2013 ainsi que Office pour Mac 2016. **La police Calibri est libre de droit (utilisation gratuite).** De plus, c'est une **police système** qui rend cette typographie accessible sur n'importe quel ordinateur équipé du logiciel Word, car ce dernier est utilisé pour l'ensemble des textes, des publications et des actes ainsi que sur tous les supports de communication, la signalétique de l'institution à l'exception des documents d'animation de réunions et des documents de création graphique pour la communication et l'événementiel.

Impératif :

aucune déformation des caractères typographiques n'est autorisée : étroitesse, élargissement, manipulation des dessins typographiques après vectorisation.